



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**Direction départementale
des territoires**

Service eau-environnement
Cellule milieux aquatiques et pêche

Affaire suivie par : C.-A. GARCIA /AP
Tél. : 04 50 33 77 67
Mél. : charles-andre.garcia@haute-savoie.gouv.fr

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de PASSY, SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, LES CONTAMINES-MONTJOIE

Objet : mise en œuvre d'un plan de gestion des matériaux solides et des boisements sur le bassin versant du Bonnant

Pétitionnaire : Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A)

Le public est informé que par arrêté préfectoral n° DDT-2021-0330 du 22 janvier 2021 est prescrite sur le territoire des communes de PASSY, SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, LES CONTAMINES-MONTJOIE, une enquête publique, au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, sur la demande de Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A), relative à l'objet susvisé.

Un dossier sera déposé à la Mairie de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS (*siège de l'enquête*), pendant 30 jours, **du 15 février 2021 à 13h30 au 16 mars 2021 à 17h00 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture de la Mairie.

Pendant le même délai, un double du dossier sera adressé aux Mairies de PASSY, LES CONTAMINES-MONTJOIE, où toute personne pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier de demande d'autorisation pourra être également consultable sur le site Internet des services de l'État www.haute-savoie.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête publique.

Monsieur Jean-Paul VESIN est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en Mairies, ou adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en Mairie de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS (*siège de l'enquête*) Le public pourra éventuellement transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Le commissaire-enquêteur siégera en personne en Mairies de PASSY, SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, LES CONTAMINES-MONTJOIE les :

Communes	Dates permanence	Heures permanence
Saint-Gervais-les-Bains	Lundi 15 février 2021	13h30-17h00
Passy	Vendredi 26 février 2021	13h30-16h00
Contamines-Montjoie	Vendredi 5 mars 2021	13h30-16h00
Saint-Gervais-les-Bains	Mardi 16 mars 2021	13h30-17h00

Il établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables à l'opération.

Dans les quinze jours à compter de la réponse du demandeur ou à l'expiration du délai qui lui est imparti, le commissaire-enquêteur transmettra les dossiers d'enquête avec ses conclusions motivées à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie (direction départementale des territoires, service eau-environnement).

Après clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée dans les Mairies concernées et publiée sur le site Internet des services de l'État. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation
P/Le directeur départemental des territoires
L'adjoint au chef du service eau-environnement



Thomas RIETHMULLER